

ANNEXE .PRO - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .PRO

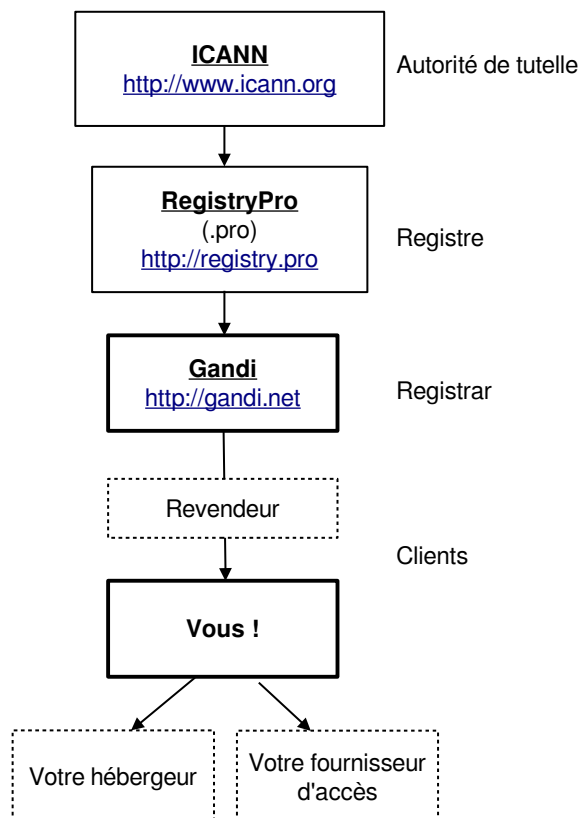
version n° 3.5 du 13 mars 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .PRO supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .PRO.1. Autorité de tutelle et Registre

.PRO est l'extension dédiée aux professionnels. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .PRO :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .PRO.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .PRO, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .PRO, définies par l'ICANN et Registry Pro, consultables aux adresses suivantes :

- Politique Anti-Abuse : <http://registry.pro/about/afiliats-anti-abuse-policy>
- Politique de traitement des données personnelles : <http://registry.pro/direct-download/1191>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient à l'ICANN et au Registre du .PRO. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas

à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .PRO est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/pro>

Article .PRO.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/pro/info>

Les .PRO sont ouverts à tous.

Pour enregistrer un nom de domaine en .PRO, Vous devez respecter les conditions suivantes :

- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .PRO peut détruire Votre nom de domaine ;
- tous les noms de domaine de 1, 2 et 3 caractères sont réservés et indisponibles à l'enregistrement, ainsi que les noms réservés par l'ICANN: <http://www.icann.org/en/tlds/agreements/pro/pro-appendix-6-22apr10-en.htm> ;
- Vous engager à ne faire aucune déclaration ou démarche auprès de toute personne ou entité indiquant expressément ou implicitement que l'enregistrement du nom de domaine signifie que Vous possédez toutes les qualifications professionnelles générales ou spécifiques requises notamment dans un domaine particulier ;
- certifier que Vous êtes habilité à conclure le présent contrat d'enregistrement.

Gandi ne fournit pas les domaines spécifiques de troisième niveau (de type `votresociete.med.pro`), et les enregistrements de type ".Pro Defensive".

Article .PRO.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .PRO.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/pro>

Article .PRO.6. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout

enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous acceptez que le Registre du .PRO accède à Vos données personnelles et les rende publiques dans une base de données [Whois](#).

En outre Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, la modification ou à tout autre traitement de ces données par le Registre et ses agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .PRO.7. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .PRO, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : <http://registry.pro/about/dispute-resolution>

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/urs-2014-01-09-en>

Article .PRO.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ou transféré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .PRO.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .PRO ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .PRO.10. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la

procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 30 jours calendaires.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .PRO.11. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à respecter les obligations suivantes :

- les standards de l'ICANN, politiques, procédures et pratiques tels qu'adoptés au fil du temps ;
- les standards opérationnels, politiques, procédures et pratiques du TLD opéré par le Registre établi au fil du temps par le Registre de manière non-arbitraire et applicables à tous les Registrars, incluant les sociétés affiliées du Registre, et en conformité avec les standards de l'ICANN, ses politiques, procédures et pratiques du Contrat de Registre. Les politiques, standards et procédures du Registre additionnelles ou en leur forme révisée sera effective sous 30 jours après notification du Registrar. S'il existe un hiatus entre les termes requis par le RRA et le contrat d'enregistrement, les termes du RRA prévaudront ceux du contrat d'enregistrement ;
- les engagements d'intérêt public (tels que mentionnés à la clause 11 du contrat de Registre tel qu'amendé au fil du temps), les politiques d'enregistrement communautaires (si applicables en vertu de la clause 12 du contrat de Registre, tel qu'amendé au fil du temps) et les préconisations du Governmental Advisory Committee représentant les intérêt étatiques auprès de l'ICANN.

Vous reconnaissez respecter les lois applicables y compris celles liées à la protection de la vie privée, le traitement des données, la protection des consommateurs (incluant les pratiques trompeuses et mensongères) et les dispositions du droit de la consommation applicables en matière de prêts équitables, de recouvrement de créances, d'agriculture biologique (si cela est applicable) en matière de divulgation de données et de toute exigence de divulgation financière.

Si Vous collectez et maintenez un service de données sensibles financières ou de santé, Vous devez respecter les lois applicables en matière de fourniture de tels services incluant les mesures de sécurité applicables au secteur concerné.

De plus, Vous Vous engagez à corriger immédiatement et à mettre à jour Vos données personnelles durant la durée de l'enregistrement de Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes

en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .PRO.12. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est

autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité, civile ou pénale, du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs, et préposés ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- en application du présent contrat ;
- pour le non-paiement de sommes par le Registrar.

-fin de l'annexe .PRO-